

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAGLAND

Le 10 février 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 4 février 2021, s'est réuni à la salle des fêtes – place de l'Eglise à Magland, sous la présidence de Monsieur Johann RAVAILLER, Maire.

PRÉSENTS :

RAVAILLER Johann, Maire
VAUTHAY Jeanne, APPERTET Stéphane, MERCHEZ-BASTARD Alexia, BOUVARD Christian, KHADRAOUI Kader, Adjoints au Maire
DEPOISIER Sophie, MUGNIER Emmanuel, PELLETIER Jérôme, APPERTET Christophe, FERRAND Stéphanie, TOUNA Sabine, GOMES Marie, CROZET Laetitia, PADOVESE Damien, MALESIEUX Alexandre, ANTHOINE Mélodie, CROZET Grégory, PETIT-JEAN Maurice, THEVENET Thierry, Conseillers Municipaux.

REPRÉSENTÉES :

CAUL-FUTY Laurène (pouvoir à RAVAILLER Johann), BLANC-GONNET Delphine (pouvoir à VAUTHAY Jeanne), NEPAUL Margaret (pouvoir à THEVENET Thierry)

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel MUGNIER

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Avant de demander à l'assemblée si elle a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2021, Monsieur le Maire annonce les rectifications demandées par Monsieur Thierry THEVENET :

- ☞ *Page 2 : Madame Marie GOMES a dit que le sujet a été évoqué lors de la campagne et également Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE (centre de loisirs au mois d'août),*
- ☞ *Page 3, paragraphe 4 : il convient de rajouter « Madame » devant Marie GOMES.*

Puis, Monsieur le Maire demande si d'autres personnes ont des remarques à formuler concernant ce compte-rendu. Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est donc adopté à l'unanimité.

Il passe à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de secrétaire de séance Monsieur Emmanuel MUGNIER.
-

RAPPORT N° 2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un délégué pour l'association « Musée de l'Horlogerie et du Décolletage »

Information est faite que la commune de Cluses est en cours d'acquérir l'ancienne usine DÉPÉRY. Après rénovation de cette friche industrielle, il est projeté que l'association du Musée de l'Horlogerie et du Décolletage ainsi que le musée aillent s'y installer.

Il est également précisé que la demande de délégué pour la commune de Magland est faite à la demande du Président de l'association, car la nouvelle municipalité ne possédait aucune information à ce sujet. Des recherches ont été faites aux archives et il a seulement été trouvé des statuts non signés et un échange de courrier datant de 2000.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** le délégué qui siègera au sein de « l'association du Musée de l'Horlogerie et du Décolletage » : **Madame Jeanne VAUTHAY.**

RAPPORT N° 3

COMMISSIONS MUNICIPALES OBLIGATOIRES

Convention de concession de Grand Massif Domaines Skiabiles (GMDS) –

Désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** le Maire en tant Président que de la Commission de Délégation de Service Public de Grand Massif Domaines Skiabiles (GMDS) ;
- **PROCÈDE** à l'élection de trois membres titulaires et de trois membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public :
 - ◆ **Membres titulaires (3) :**
 - Monsieur Kader KHADRAOUI
 - Madame Laurène CAUL-FUTY
 - Monsieur Thierry THEVENET
 - ◆ **Membres suppléants (3) :**
 - Madame Sabine TOUNA
 - Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD
 - Monsieur Maurice PETIT-JEAN ;
- **DÉCIDE** que lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal ;
- **DÉCIDE** qu'un ou plusieurs agents de la commune, désignés par le président de la commission, pourront siéger en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

ENVIRONNEMENT

SM3A – Projet de confortement des digues – Avis du Conseil Municipal

Le 9 décembre 2020, le SM3A est venu en mairie présenter le projet de protection contre les inondations de Magland. L'étude a notamment un impact sur 3 secteurs, à savoir les secteurs d'Oëx - Zone industrielle « Gradel-Baudin », de Gravin-Clos de l'Ile- et du Val d'Arve – Le Vernet. Monsieur Guy MOREL propose aux élus de débattre sur ces 3 projets, soit en adoptant les propositions du SM3A, soit en soumettant d'autres propositions et en argumentant.

En effet, Monsieur Guy MOREL rappelle que le SM3A peut étudier d'autres propositions et les intégrer dans le coût des travaux. Dans le cadre de l'action PAPI, il y a 6 millions d'euros de prévus à utiliser avant 2026. L'étude est lancée, et l'accord de la Commune est à obtenir par le SM3A pour l'emplacement des différentes digues avant d'inscrire les fonds mobilisés pour Magland, puis démarrer les travaux.

Pour le secteur d'Oëx – Zone industrielle « Gradel – Baudin » :

La digue projetée par le SM3A est présentée aux membres de l'Assemblée avec la question de sa localisation par rapport aux futurs aménagements de la véloroute. À ce titre, Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE précise que le SM3A était présent lors de la réunion relative à la véloroute, et que la problématique des aménagements pour la circulation des piétons et des cyclistes a été abordée.

Monsieur Christophe APPERTET trouve qu'une passerelle qui ferait la jonction entre les deux rives de l'Arve pour les vélos et les piétons serait judicieux, plus que celle mise à Balme. Le tronçon de véloroute Oëx / Sallanches actuellement prévu est différent, en voie partagée, donc il faudrait vraiment pouvoir faire circuler les cyclistes en dehors des flux de véhicules sur la route de Luzier.

Le SM3A est en relation avec le Département et aucune décision n'est encore prise, répond Monsieur Guy MOREL. La véloroute, après l'entreprise ROUX en direction de Sallanches, pourrait également être étudiée en rive gauche de l'Arve où un cheminement à travers champs et zone boisée existe déjà. Mais pour l'heure, rien n'est encore défini et la possibilité ou non d'une liaison vers La Gare d'Oëx n'est pas encore modélisée.

Monsieur Christophe APPERTET souhaite vraiment une dissociation entre les vélos et les voitures.

Par ailleurs, Monsieur Guy MOREL précise que les digues sont calculées pour le passage d'engins lourds pour le gestionnaire qui les entretient. Ainsi, en sommet de digues, une voie pour cyclistes est tout à fait réalisable.

Monsieur Christophe APPERTET demande si les travaux qui seront faits seront provisoires ou pour durer dans le temps ?

Monsieur Guy MOREL lui répond que les digues sont des travaux de protection qui répondent aux seuils d'inondations potentiels, en référence Q100, calculées lors de la dernière étude « Artélia » mandatée par le SM3A. Elles sont conçues avec un dimensionnement de sécurité leur permettant de s'inscrire dans la durée.

Pour le secteur de Gravin :

Le tracé initialement envisagé par le SM3A a été modifié par l'ancienne municipalité, afin que l'extension de la digue de Gravin ne soit plus positionnée tout juste à l'arrière des habitations du Clos de l'Ile, mais à travers champs. De plus, cela permet de conserver une zone libre en continuité des aménagements de loisirs existant (City-stade).

Par ailleurs, l'insertion paysagère de la digue devra être étudiée avec le SM3A afin que les habitants puissent conserver un cadre de vie agréable.

Monsieur Damien PADOVESE demande des précisions quant aux travaux de construction de digue à Gravin.

Par ailleurs, certaines digues auront une reprise d'étanchéité, notamment celles construites en rive droite de l'Arve, en bordure de la zone industrielle de la Perrière où il avait été constaté une percolation lors de la crue de 2015.

Pour le secteur du Val d'Arve – Le Vernet :

Le tracé proposé par le SM3A suit le long de l'Arve, sauf pour le secteur du Vernet où la digue est prévue en bordure de la route du Crétet.

Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD estime qu'il faudrait que les digues suivent le cours de l'Arve pour laisser les terrains du Vernet accessibles et aménageables ultérieurement.

Madame Marie GOMES demande si la digue serait positionnée tout du long de l'Arve, ou juste au départ avec un décrochage en fin de zone bleue du PPR. Dans ce cas, il faudrait tout de même demander le plus, quitte à ce qu'une décision plus restreinte soit finalement prise par le SM3A.

Monsieur Christian BOUVARD indique qu'il convient de demander une position de la digue tout le long de l'Arve, et qu'il n'y aura peut-être pas forcément de zone d'expansion de crue à compenser. C'est à étudier avec le SM3A et la DDT. D'ailleurs, Monsieur Christian BOUVARD précise qu'il en a fait part au SM3A qui étudie déjà la faisabilité de cette proposition, pour voir les conséquences sur une zone compensatoire à déterminer ou non.

Monsieur Christian BOUVARD précise que, in fine, c'est avec l'accord de l'Etat que les modifications des tracés des digues peuvent s'opérer.

Monsieur Guy MOREL indique que la digue de la zone du Crétet n'est pas envisagée par le SM3A en bord d'Arve car, effectivement, le Syndicat délimite des secteurs de zone d'expansion de crue aux abords de l'Arve. L'Arve doit pouvoir déborder dans certaines zones naturelles afin d'atténuer l'effet torrentiel. Déplacer le tracé impose un argumentaire justifié, adapté et compatible avec l'aménagement souhaité. Dans ce secteur la commune souhaite à terme voir se réaliser une zone nature, de découverte de la faune, de la flore et des divers paysages de la commune auquel un parcours sportif pourrait s'intégrer.

Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD précise que sur d'autres territoires, en amont et en aval de Magland, des digues ont bien été édifiées en bord d'Arve, permettant de conserver des terrains situés à l'arrière. Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD demande si l'arrière des digues peut être aménagé, et à partir de quelle distance de la digue.

Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE indique qu'au PLU c'est une zone agricole et qu'au PPR le secteur est inscrit en zone bleue d'un côté et rouge de l'autre. Mais depuis un décret « digues » de 2019, la zone située à l'arrière devient inconstructible, sauf exceptions très limitées. On a effectivement parlé d'une bande d'inconstructibilité de 100 mètres.

Monsieur Guy MOREL explique que, désormais, avec les nouveaux textes réglementaires, la distance d'inconstructibilité est en fait 100 fois la différence entre la hauteur d'eau en référence Q100 et la hauteur du terrain naturel.

Monsieur Guy MOREL dit, que cependant, il peut être envisagé de laisser en bord de la route du Crétet une bande piétonne, connectée aux chemins de randonnée existants, mais aussi avec la véloroute à proximité. À l'arrière de cette digue, il pourrait également être envisagé quelques places de stationnement, des bancs et tables, la création d'une zone ombragée. En fait, la Commune souhaiterait bénéficier de la zone qui, à terme, pourrait ne plus être totalement une zone agricole. Par ailleurs, l'emplacement du tri sélectif peut être déplacé au niveau du carrefour en face de l'ancien skate-park. Enfin, la digue peut être utilisée comme chemin piéton. Il faut trouver les arguments pour justifier la position de la Commune.

Monsieur Thierry THEVENET précise que cette zone est prévue pour stocker les matériaux extraits lors des travaux de création des digues.

Monsieur Guy MOREL complète en précisant que pour les créations de digues, les matériaux seront apportés et stockés effectivement sur certaines parcelles communales au plus proche des secteurs en travaux. Ce seront des zones de stockage temporaires. De plus, le SM3A va effectuer un phasage des travaux qui ne seront pas commencé en même temps pour tous les secteurs.

À l'interrogation de savoir si la digue du Vernet ne pourrait pas être finalement positionnée sur l'autre rive, en rive gauche, Monsieur Guy MOREL dit que les digues du Vernet doivent rester en rive droite car ce sont des digues anti-retours pour protéger les habitations et la zone en rive gauche doit justement permettre un débordement en cas de fortes crues.

Pour le secteur du Pont Rouge :

Par ailleurs, le secteur du Pont Rouge est aussi abordé. Monsieur Damien PADOVESE souhaite savoir si dans le virage au Pont Rouge une digue est prévue, car tous les ans les champs sont inondés.

Monsieur Guy MOREL répond que les études de vulnérabilité réalisées ont permis de mieux cibler et défendre les zones d'enjeux de la Commune, tels que la protection de la population, les zones résidentielles et les zones d'activités existantes.

A Magland, en Q100, la hauteur d'eau serait de 1m sur les secteurs de Gravin et du Val d'Arve, représentant des dommages estimés à 70 millions d'euros pour 430 habitants et 600 emplois concernés.

Monsieur le Maire propose de faire un vote site par site :

- ✓ Sur le secteur d'Oëx, Zone industrielle « Gradel-Baudin » = accord des élus sur le tracé proposé par le SM3A,
- ✓ Sur le secteur de Gravin = accord des élus sur le nouveau tracé proposé par le SM3A,
- ✓ Sur le secteur du Val d'Arve – Le Vernet = accord des élus pour demander au SM3A de positionner la digue le long de l'Arve, et non le long de la route du Crétet.

Les plans avec l'implantation souhaitée pour les digues seront joints à la présente délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A) de prendre en considération :**

Sur le secteur d'Oëx, Zone industrielle « Gradel-Baudin »

Le conseil municipal acte l'avant-projet proposé permettant à terme de pérenniser la protection des industries de ce secteur.

Sur le secteur de Gravin

Le conseil municipal se prononce favorablement sur l'avant-projet d'ensemble et souhaite, comme envisagé dans un second temps, de maintenir un tracé de digue de retour linéaire entre l'Arve et le « Vély » avec le recouplement des coudes et contournement du city-stade.

Cette proposition qui réduit peu la zone d'expansion des crues présente en contrepartie une augmentation de la zone protégée en continuité du city-stade, permettant dans le futur de réaliser quelques aménagements paysagers ou de détente destinés notamment aux habitants du lotissement du Clos de l'Île et du hameau de Gravin.

Sur le secteur du Val d'Arve

Le conseil municipal se prononce favorablement sur l'avant-projet d'ensemble mais demande un déplacement de la digue située le long de la route du Crétet, à proximité de l'Arve.

En effet, le conseil municipal souhaite conserver et aménager le secteur naturel très fréquenté, entre les bords d'Arve et la route du Crétet.

Situé au croisement de diverses activités de nature, de la vélo-route, de départs de chemins de randonnées, de pêche, de promenade... il est envisagé de développer, favoriser et sécuriser l'ensemble de cet « îlot nature » dont une partie est située en zone bleue du PPR.

Aujourd'hui il est projeté de :

- ↳ Sécuriser et améliorer la circulation globale route du Crétet (piétons, cyclistes, voitures),
- ↳ Intégrer au mieux dans le paysage le point de collecte des ordures et favoriser son accès,
- ↳ Créer un parking afin de mieux encadrer et sécuriser le stationnement des véhicules des promeneurs, des pêcheurs, des randonneurs...
- ↳ De créer une halte vélo-route aménagée et ombragée,

- ↳ Concevoir une large bande piétonne sécurisée en bord de route permettant la desserte du lotissement, l'accessibilité à la zone nature, la continuité avec celle de l'avenue Val d'Arve, les écoles,
- ↳ De créer un itinéraire alliant découverte de la nature et parcours sportif agrémenté d'agrès.

Ainsi le conseil municipal souhaite que cette digue, qui pourrait par ailleurs être fréquentée, soit réalisée, autant que faire se peut, le plus proche possible du bord d'Arve en incluant directement accessible les éléments ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD informe que jeudi 11 février elle se rend à Annecy au Département, pour une rencontre-débat avec Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat. Elle espère être retenue dans les questions proposées afin de les soumettre à Monsieur LARCHER : date de notification de l'attribution des revenus touristiques et s'il y a une possibilité d'obtenir une subvention de l'Etat pour reboiser la forêt suite à la tempête.
- ✓ Monsieur Stéphane APPERTET informe avoir rencontré une société qui pourrait s'occuper de rechercher du mécénat privé pour permettre de reboiser la forêt. Cette recherche de mécènes sera engagée en partenariat avec l'ONF. De plus, il y a plus de 7 hectares de bois abimés par le scolyte. Il est précisé que la commune n'est pas éligible à l'aide de l'Etat, car elle est considérée comme une « commune riche », en versant environ 188 000 € de FPIC par an. La forêt fait partie du patrimoine naturel et il faut la sauver.
- ✓ Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD annonce qu'un cabinet d'études a été retenu pour étudier l'impact d'une révision générale du PLU. Cela donnera un aperçu des possibilités de développement et d'aménagement du territoire communal si le PLU est revu.
- ✓ Monsieur Christian BOUVARD a reçu l'information lors du comité du SIVOM que suite à l'érosion des bords d'Arve, de Sallanches à Genève, il ressort des déchets. Le coût de nettoyage est très élevé (6 millions d'euros pour un site amont/aval).
- ✓ Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD fait part que le dossier ARTIM est toujours en cours. Le lotisseur va peut-être déposer un permis de construire modificatif, dans le cadre de l'instruction contentieuse du litige par la cour administrative d'appel de Lyon.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19 heures 55.

Le Maire,
Johann RAVAILLER



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuel MUGNIER

A large, dark, handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Emmanuel Mugnier', written over a faint, illegible stamp.